

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

attribue le label EDUFORM  
sur proposition de la commission nationale de labellisation EDUFORM du 4 décembre 2020

### Au GIP FCIP Aquitaine

de l'académie de Bordeaux  
Sis : 5 rue Joseph de Carayon Latour  
33060 BORDEAUX

n° Siret : 18330041700015

n° de Déclaration d'activité : 7233P020633

n° d'enregistrement : 11-12-20Q01

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:

- actions de formation (L.6313-1 1°),
- bilans de compétences (L.6313-1 2°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Le label est attribué à la structure pour une durée de quatre ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur <sup>(1)</sup>.

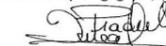
Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur <sup>(2)</sup> et de la conformité du GIP FCIP Aquitaine avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

La décision arrêtée le 15/12/2020 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°49 du 24 décembre 2020.

Les validités du label et de la certification expireront le 14/12/2024.

Fait à Paris, le 24 décembre 2020.

Pour le ministre et par délégation  
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire  
et par délégation  
La cheffe du service de l'instruction publique  
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général



Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

#### Sites du périmètre de labellisation :

CAFOC de Bordeaux - BORDEAUX  
DAVA - BORDEAUX

<sup>1</sup> Réglementation du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports :

Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1932128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM ».

<sup>2</sup> Réglementation du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion :

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail